



CONTRAT – mai 2026 – octobre 2026



Le contrat est passé entre «**Les Brebis d'Iroise**», Ty Baol, 29217 Plougonvelin, pour l'approvisionnement hebdomadaire de produits laitiers au lait de brebis, et l'adhérent.e de l'AMAP :

M-Mme

Demeurant à ...

Tél. ...Mél : .@..

(Merci de renseigner le nom qui figurera sur le moyen de paiement (chèque ou virement))

✓ **DURÉE DU CONTRAT :**

Début : **01/05/2026** - Fin : **30/10/2026**

27 livraisons par les producteurices

✓ **CONTACT :**

Thomas QUELEN (06 28 76 05 80) Morgane JAN (06 01 41 76 94) mél : lesbrebisdiroise@gmail.com

✓ **DISTRIBUTIONS :**

Le vendredi de **17h30** à **19h30** à La ferme de Messouflin, 29810 Ploumoguier.

Lors de la distribution, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

✓ **PÉRIODE D'ESSAI :**

Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent.e peut décider de rompre le contrat. En cas de résiliation hors de la période d'essai de la part de l'adhérent.e, aucun remboursement ne sera effectué pour la période engagée.

✓ **LES PRODUCTEURICES** s'engagent à :

- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les élevages ou les cultures et la situation de la ferme.

- fournir chaque semaine un « panier » calculé pour convenir aux tailles prédéfinies.

✓ **LE/LA CONSOMMATEURICE** s'engage à :

- venir retirer sa commande sur le lieu de distribution, dans les horaires impartis ou à le faire récupérer par une personne de son choix

- effectuer au minimum deux permanences sur la période du contrat

- régler la totalité du montant de la saison par chèques ou virements et selon les modalités ci-après

- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier

- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles

✓ **ABSENCE :**

En cas d'impossibilité, d'absence non programmée ou de départ définitif de l'AMAP, l'adhérent.e prévient impérativement Thomas et Morgane : par mail deux semaines à l'avance.

Le panier ne sera pas reprogrammé, il sera donc perdu.

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR LES PRODUCTEURICES :**

Pas d'absences des producteurices sur la période

✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR L'ADHÉRENT.E, préciser les dates :**

✓ **PAIEMENT (cocher le paiement sélectionné)**

– chèque à l'ordre de « GAEC Les brebis d'Iroise » à envoyer à l'adresse suivante :

Les Brebis d'Iroise», Ty Baol, 29217 Plougonvelin.

Mettre le nom et prénom de l'adhérent.e au dos du ou des chèques(s).

– virement :

IBAN : **FR76 1558 9297 1703 4644 4654 014**

BIC : **CMBRFR2BXXX**

Échéancier

Semestriel : 1 chèque ou virement de€

Trimestriel : 2 chèques ou virements égaux de ..€

Bimestriel : 3 chèques ou virements égaux de ..€

Merci de vérifier que le nom renseigné sur le contrat correspond au nom du/ de la payeur.euse (nom du chèque ou du compte effectuant le virement)

Les producteurices déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement envers les consommatrices pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP.

L'adhérent.e déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurices et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP.

Je/Elle déclare être à jour de sa cotisation à l'AMAP et avoir pris connaissance de la charte de l'AMAPLOUM.

Date

Signature adhérent.e

Signature productrice

✓ **CONTRAT :**

Vous pouvez composer deux « paniers » différents qui seront livrés alternativement les semaines paires (semaines « A ») et semaines impaires (semaines B).

Pour une livraison une semaine sur deux : ne remplissez qu'un seul panier (A ou B) et donc, vous l'aurez compris, pour une livraison toutes les semaines, remplissez les paniers A et B.

Livraison du vendredi 01 mai (semaine A) au vendredi 30 octobre (semaine A).

Soit : 14 semaines A et 13 semaines B

Absences programmées par l'amapien-ne (préciser les dates ci-dessous)						TOTAL semaine absence
Semaine A (paire)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Semaine A : <input type="text"/>
Semaine B (impaire)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	Semaine B : <input type="text"/>

!! N'oubliez pas de regarder si vos absences tombent sur une semaine A ou une semaine B et de les enlever du calcul du coût de votre panier

Consigne des pots en verre :

Nous conditionnons nos yaourts, nos fromages blancs et nos Lipouz dans des pots en verre de 400g et 200g.

Nous avons fait le choix de vous faire confiance pour nous ramener les pots et donc, ne pas vous faire payer de consigne, (ce qui est fait sur nos autres points de vente) .

En effet, la gestion des consignes pour l' AMAP serait compliquée et chronophage pour nous.

Nous comptons sur vous !

Produits	Yaourt	Fromage blanc	Fromage à tartiner (Lipouz) <i>Échalote ciboulette</i>	Crème dessert chocolat	Moutik frais nature	Moutik assaisonné de la semaine *	Moutik affiné	Tomette	1/2 tomate
Conditionnement	400g	400g	200g	400g	130g environ	130g env.	110g env.	320g env	160g env.
Prix unitaire	3,70 €	4,60 €	4,20 €	4,70 €	3,50 €	3,80 €	3,80 €	10,00 €	5,00 €
Semaine Paire (A)	<input type="text"/> x 3,70€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 4,60€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 4,20€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 4,70€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 3,50€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 3,80€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 3,80€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 10,00€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 5,00€ = <input type="text"/>
Semaine Impaire (B)	<input type="text"/> x 3,70€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 4,60€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 4,20€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 4,70€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 3,50€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 3,80€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 3,80€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 10,00€ = <input type="text"/>	<input type="text"/> x 5,00€ = <input type="text"/>
TOTAL	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>	A <input type="text"/> x 14 + B <input type="text"/> x 13 = <input type="text"/>
TOTAL global	= <input type="text"/>								

* **le Moutik assaisonné de la semaine** : alternance sur 4 semaines :

1 semaine ail et fines herbes,

1 semaine bruschetta (tomate, poivron, basilic)

1 semaine poivre

1 semaine « assaisonné du moment »

Nous avons dû augmenter nos prix entre 10 et 20 cts par produit (soit entre 2 et 5%) par rapport à l'an dernier avec pour principale cause, le prix de l'électricité. L'an dernier nous avons fait le choix de garder les mêmes prix que la saison précédente mais cette année ça commence à être compliqué. Nous espérons que vous comprendrez.